

Comprendre et appliquer l'arrêté du 21 juillet 2015, de nouvelles règles en matière d'assainissement

L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, est le nouveau texte de référence en matière de conception, d'autosurveillance, de diagnostic et de conformité des systèmes d'assainissement.

Il s'agit d'un texte réglementaire technique de 25 pages, comprenant 25 articles, 31 définitions, 16 tableaux en annexe qui régit l'assainissement de A à Z.

Si vous savez déjà tout sur ce texte et ses nouvelles modalités d'application (les guides d'application viennent de sortir), et surtout si vous souhaitez vous y attaquer seul dans votre coin, cette journée technique n'est pas pour vous.

#### Si vous souhaitez:

- Connaître les grandes lignes du texte et savoir les synthétiser,
- Apprécier les risques de non-conformité de votre système et les conséquences financières qui en découlent,
- Poser des questions à une table ronde composée de spécialistes du ministère de l'environnement, d'exploitants, de bureaux d'étude, de collectivités, de l'agence de l'eau,
- Surfer sur un nouveau booster réglementaire pour développer votre business,

N'hésitez pas ! Venez passer une bonne après-midi en Dordogne entouré d'une centaine de professionnels de l'assainissement.





# **PROGRAMME**

13h30 Accueil

14h00 Mot d'accueil

> Président du Grand Périgueux ou son représentant

14h10 Un nouvel arrêté, pour apprécier la conformité des systèmes d'assainissement

> Christophe Venturini , MEEM

14h50 Quels enjeux et quel accompagnement pour l'assainissement

> Bernard Jayet, Agence de l'eau Adour-Garonne

15h20 La mise en œuvre des nouvelles règles en matière d'assainissement dans le cadre d'un schéma directeur

> Marc Brasquet , Ville de Dax

15h35 L'assainissement du Grand Périgueux, contraintes et enjeux de conformité aux nouvelles règles

> Olivier Escalonna , Grand Périgueux

15h50 Table ronde : Comprendre et appliquer l'arrêté du 21 juillet 2015

- > Christophe Venturini , MEEM
- > Bernard Jayet, Agence de l'eau Adour-Garonne
- > Nicolas Charles, Rodez Agglomération
- > Guillaume Binet, Lyre
- > Jean Paul Thiery, Cabinet Merlin

16h30 Les besoins techniques pour répondre aux nouvelles règles en matière d'assainissement : capteurs, métrologie, autosurveillance

> Olivier Masquida , COMA

17h00 Verre de l'amitié

17h30 Fin de journée







## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

ASTEE Sud-Ouest, 29 mars 2017- Boulazac Isle Manoire

NOM (majuscules)	Prénom
Fonction	Société / Organisme
Adresse	
СР	Ville
Adresse de Facturation (si différente)	
Téléphone	Fax
E-mail	

#### FRAIS DE PARTICIPATION

- O Membre ASTEE : 50 € TTC O Non Membre ASTEE : 80 € TTC
- O Adhésion membre individuel + inscription à la journée : 110 € TTC

#### **RÈGLEMENT**

- O Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ASTEE
- O Par virement à l'ordre de l'ASTEE au compte Banque Postale PARIS 248-67 KRIB 20041 00001 0024867 K 020 48
- O Par carte de crédit, Visa, Eurocard, Mastercard

N° de carte :	
Date d'expira	ition:

- O Lettre d'engagement (pour les administrations uniquement), stipulant le montant des frais d'inscription
- O Sur présentation de facture

#### A retourner avant le 21 mars 2017 à :

ASTEE, 51 rue Salvador Allende, 92027 NANTERRE CEDEX Fax 01 49 67 63 03 - Mail : sandrine.besnard@astee.org





# **INFOS PRATIQUES**

### LIEU DE LA JOURNÉE

Salle Municipale du Suchet Rue Jean Lurçat 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE Parking à proximité

### **CONTACT**

ASTEE
51 rue Salvador Allende
92027 NANTERRE CEDEX

Fax 01 49 67 63 03

Mail: sandrine.besnard@astee.org



